

Séance du 03 Avril 2017
DL-2017-033

Date de convocation : 28 mars 2017

Date de Publication :

L'an deux mil dix-sept

Le trois avril à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Etaient Présents : Mmes F.BEAUFILS, A.DOURDAIN, M.BOITTIN, J.ARCANGER, C.MERZOUK, M.BIDAULT, J.PAPOUIN, V.JACOB, M.VOISIN, V.BOITTIN, A.ROBY, V.HAMEAU, F.TRIHAN, MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, JL.DESMOT, JC.NEVEU, C.TARLEVE, B.DARRAS, M.PENNETIER, A.LEBLANC, A.BELLAY, G. LE FEUVRE, R.BRAULT, G.HUARD, G.LEMONNIER (Juvigné), JL.CIVET, C.BUCHARD, J.CHARDRON, G.HAMEAU, P.CHATAIGNER, T.CHRETIEN, D.LEPECULIER, C.QUINTON, G.LIGOT, M. DU FOU DE Kerdaniel.

Avaient donné procuration : Mme S. LE BLANC à M. C.BUCHARD

Absents excusés : Mmes C.CLEMENT, V.HERRIAU, L.FROGET, M. H.MORAND

Secrétaire de séance : Mme C.MERZOUK

Assistaient à la séance : M. E.GAUFFRE, Mmes C.LASNE, S.BALLUAIS.

Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Andouillé : lancement de procédures de déclaration de projet

Monsieur le Président rappelle que, lors de la prise de compétences « PLU (plan local d'urbanisme), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », la Communauté de communes est devenue compétente pour toute modification des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes.

Dans ce cadre, et bien que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal soit en cours, 3 projet de développement sur la commune d'Andouillé nécessite d'engager des procédures de « déclarations de projet ».

La mise en œuvre de ces procédures nécessite de faire appel à un cabinet d'études spécialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à faire appel à un bureau d'études dans le cadre de la procédure « déclaration de projets » sur le Plan Local d'Urbanisme d'Andouillé ;
- autorise le Président à signer tout document afférent à cet affaire.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Albert LEBLANC



